

<https://gex-sud.circo.ac-lyon.fr/spip/spip.php?article127>



Calendrier/inscriptions agréments 2022-2023 au 16/11/2022

- Enseignants - Intervenants extérieurs -

Date de mise en ligne : samedi 23 avril 2022

Copyright © ARCHIVES de la Circonscription de Péron - Tous droits réservés

Année 2022-2023

Calendrier de circonscription (au 16/11/2022) :

En raison du contexte sanitaire en cours, le déroulement des sessions d'agrément pourra être modifié.

Activité	Lieu	Date	Horaires
----------	------	------	----------

	1er trimestre		
Natation	Ferney Centre nautique	08/09/2022	16h00-17h00
Tronc commun	St Genis, Salle de la Diamanterie	12/09/2022	18h00-20h00
Natation	Bellegarde Valseo	13/09/2022	08h30-09h15
Tronc commun	Bellegarde M Pinard	13/09/2022	09h45-11h30
Escalade	Bellegarde salle Hôtel de Ville	12/09/2022	13h30-15h30
Kayak	Divonne	15/09/2022	14h00-16h00

Pour les agréments "tronc commun" à Hauteville et Saint-Genis, "natation" à Hauteville, Gex et Saint-Genis, contacter le CPC-EPS

Activité	Lieu	Date	Horaires
----------	------	------	----------

	2ème trimestre		
Tronc commun	visioconférence	06/12/2022	14h00-16h00
Tronc commun	visioconférence	08/12/2022	18h30-20h30
Ski de fond	La Vattay	12/12/2022	1) 10h00-12h00 2) 13h00-15h00
Ski de fond	La Vattay	13/12/2022	1) 10h00-12h00 2) 13h00-15h00

Calendrier/inscriptions agréments 2022-2023 au 16/11/2022

Natation	Bellegarde Valseo	03/01/2023	08h30-09h15
Tronc commun	Bellegarde M Pinard	03/01/2023	09h45-11h30
Escalade	Bellegarde salle Hôtel de Ville	16/01/2023	13h30-15h30
Ski alpin	La Faucille	06/01/2023	1) 10h00-12h00 2) 13h30-15h30
Ski de fond	Plans d'Hotonnes	12/01/2023	10h00-12h00
Ski alpin	Plans d'Hotonnes	12/01/2023	13h30-15h30

Activité	Lieu	Date	Horaires
----------	------	------	----------

	3ème trimestre		
Natation	Bellegarde Valséo	07/03/2023	08h30-09h15
Tronc commun	Bellegarde M Pinard	07/03/2023	09h45-11h30
Tronc commun	visioconférence	13/03/2023	14h00-16h00
Tronc commun	visioconférence	14/03/2023	09h00-11h00
Natation	Ferney Centre nautique	14/03/2023	16h00-17h00
VTT	Châtillon (Vouvray)	21/03/2023	09h00-11h00
Tronc commun	visioconférence	21/03/2023	18h30-20h30
VTT	Thoiry	23/03/2023	09h00-11h00
Kayak	Divonne plage	06/04/2023	1) 09h00-11h00 2) 14h00-16h00
Kayak	Seysssel	25/04/2023	09h00-11h00

Pour les agréments "natation" à Hauteville, Gex et Saint-Genis ainsi que l'agrément "kayak" à Seysssel, contacter le CPC-EPS

(Calendrier provisoire établi en l'attente de confirmation, susceptible d'être modifié en fonction du contexte sanitaire, de la météo, de la disponibilité des infrastructures ou des formateurs).

La participation à une session "tronc commun" permet d'encadrer les activités raquettes et luge.

Pour toute personne souhaitant suivre une session d'agrément proposée par une autre circonscription, merci de contacter le CPC-EPS.

Depuis le 12/10/2017 (BO n° 34), l'honorabilité de chaque intervenant en EPS doit être vérifiée annuellement par interrogation du fichier judiciaire automatisé des auteurs d'infractions sexuelles ou violentes (FIJAVIS). Les candidats devront compléter le document 2.3B « Fiche individuelle » et l'apporter lors de leur première session.

Pour des raisons de sécurité, de matériel, d'espace et d'encadrement, les personnes non inscrites ou inscrites hors délai ne pourront être accueillies. De même, les personnes dont la fiche individuelle serait absente ou incomplète ne pourront être agréées.

Inscription :

Vous transmettez aux bénévoles souhaitant participer aux sessions d'agrément "Tronc commun", piscine, Ski alpin ou fond et "Escalade" prévues en décembre 2022 et janvier 2023 le document rappelant les dates et lieux des sessions et leur permettant de s'inscrire en ligne. Une fois leur inscription validée, ils recevront les informations nécessaires au bon déroulement des sessions auxquelles ils se seront inscrits.

<https://gex-sud.circo.ac-lyon.fr/spip/local/cache-vignettes/L64xH64/pdf-b8aed.svg>

Les sessions pratiques n'étant pas des sessions de formation, il n'est pas utile de solliciter les personnes n'ayant pas le niveau requis, en particulier celles n'ayant jamais pratiqué l'activité.

Pour les personnes déjà agréés et qui encadrent à nouveau une activité, transmettre la fiche de renouvellement avec le projet (voir partie "[Pour les intervenants en EPS \(APSA et activités artistiques telles que cirque et danse\)](#)").